

La constitution

Regardons si vous le voulez bien la formule d'amendement proprement dite. Pour parvenir à un accord, il va de soi que les deux parties doivent faire des concessions et des compromis. Il est intéressant de noter que les premiers ministres provinciaux ont fait le premier pas en proposant une formule d'amendement qui impliquait une majorité acceptable qui constituait un mécanisme viable.

Certains députés se souviendront du jour où le premier ministre—je ne citerai pas ses paroles mot pour mot—nous a demandé si nous avions entendu M. Peckford déclarer que nous pouvions rapatrier la constitution avant qu'il n'ait le contrôle des ressources sous-marines. Il a ensuite parlé de M. Lougheed. Il a demandé si celui-ci accepterait qu'on rapatrie la constitution assortie d'une formule d'amendement avant qu'il prenne lui aussi le contrôle des ressources naturelles. Il a continué en mentionnant chacun des premiers ministres provinciaux. Monsieur l'Orateur, le premier ministre et les députés doivent se rendre compte que c'est exactement ce que les premiers ministres provinciaux ont fait. Ils se sont déclarés prêts à accepter le rapatriement de la constitution avec l'adjonction d'une formule d'amendement. A présent, selon moi, c'est au premier ministre de chercher un éventuel compromis, car il y a d'autres questions à aborder dans l'optique d'un renouvellement de la fédération canadienne.

J'aimerais maintenant parler de la formule d'amendement. Je n'énumérerai pas toutes les faiblesses de la formule de Victoria, mais il suffit de les passer très rapidement en revue pour voir tout de suite que deux provinces obtiennent le droit de veto, l'Ontario et le Québec. Il s'agit d'une fédération dont deux membres auraient le droit de veto. Les huit autres participants ne l'ont pas. Même si la population d'une de ces deux provinces tombe à 25 p. 100 de celle du Canada, comme cette province a déjà eu le droit de veto, elle le conserve. C'est d'une injustice qui saute aux yeux.

Je demande aux députés néo-démocrates, dont la plupart viennent de l'ouest du Canada—26 sur 32—quand ils retournent dans l'Ouest, au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, disent-ils à leurs électeurs qu'ils doivent accepter de se faire traiter par-dessous la jambe? Leur disent-ils qu'ils trouvent acceptable une formule d'amendement qui crée des provinces de différentes classes et, par le fait même, des citoyens de différentes classes? Comment défendent-ils cela? Ils ne le font pas, car c'est indéfendable.

La formule de Victoria est non seulement dépassée, elle est mauvaise, injuste et inapplicable. Si les députés d'en face s'entêtent à maintenir cette formule, je leur dis qu'ils perpétuent un régime centralisé qui éloigne dans un certain sens les extrémités du pays de son centre. Ceux d'entre nous qui souhaitent un gouvernement national fort estiment qu'il est mal d'en vanter les mérites sans donner lieu de croire aux régions qu'elles participent au pouvoir de décision central. Elles doivent y participer.

Le député de Kitchener (M. Lang), un joyeux compère qui ne voit pas plus loin que le bout de son nez, ne peut envisager cette question que dans la perspective de sa province. Je lui recommande d'essayer de l'envisager du point de vue des provinces de l'Atlantique, de celles de l'Ouest et du Canada tout entier.

J'ai déjà dit, comme d'autres députés de notre caucus, que la formule de Vancouver avait besoin d'être encore améliorée. Elle l'a été. Elle prévoit une formule d'amendement qui place toutes les provinces sur le même pied. Il n'est pas seulement important que les provinces soient placées sur un pied d'égalité, il est aussi important que tous les Canadiens le soient.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Pour ce qui est de l'abstention facultative, certains députés d'en face ont fait valoir que certaines provinces s'en prévaudraient et que le Canada s'en trouverait morcelé. C'est une affirmation bien facile et spécieuse. Était-ce le gouvernement des députés d'en face qui a introduit le Régime de pensions du Canada et qui a permis l'adoption du régime des rentes du Québec? Les députés d'en face qui viennent du Québec sont-ils affiliés au régime de pensions du Canada ou à celui des rentes du Québec?

● (2040)

M. Clark: Echiquier.

M. Epp: Un échiquier. Pourquoi? Est-ce parce que c'était pratique, parce que cela a marché ou parce que sans cela nous n'aurions pas eu de Régime de pensions du Canada? Bien entendu, nous voulons tous un gouvernement national puissant, mais soyons réalistes; ce morcellement n'est pas nouveau dans la fédération canadienne.

Qu'est-ce que l'abstention facultative? Je pense qu'il est important que nous définissions également ce terme parce que les députés d'en face en emploient désormais un autre: Il s'agit de «la souveraineté-association par étapes». Je crois que c'est le nouveau terme qui est en vogue depuis jeudi dernier. Les provinces disent que si on se sert de la formule d'amendement pour leur prendre des pouvoirs—non pas les pouvoirs qui leur ont été accordés mais ceux convenus au moment de la Confédération—elles peuvent dans ce cas et dans ce cas seulement se soustraire à ces amendements. Au sujet de questions comme les ressources ou les frontières provinciales, les députés affirment-ils par exemple que si l'on devait modifier la frontière du Labrador, Terre-Neuve ne devrait pas pouvoir se désolidariser de cette entente?

La question qu'il faut alors se poser est celle de la charte des droits. Je voudrais répéter quelque chose que j'ai déjà dit et que d'autres députés ont également fait remarquer avant moi. Ce n'est pas seulement depuis que la question a été mise sur le tapis mais dès l'époque du très honorable John Diefenbaker ou encore lors des congrès généraux du parti que notre parti fédéral a approuvé l'idée de constitutionnaliser une charte des droits. Ce n'est donc pas une position nouvelle. C'est une position que le parti défend depuis longtemps.